



LE STATUT DE L'ENFANT CONFIE

LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFIEÉS (CESSEC)

La Loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance a profondément modifié la manière d'aborder la situation des enfants confiés.

C'est désormais en confrontant le recueil des besoins de l'enfant avec l'analyse de son mode de vie, ses ressources et son statut que les travailleurs sociaux vont devoir se questionner sur l'articulation de son projet personnalisé (Projet pour l'enfant).

Pour répondre à ces objectifs, différentes possibilités existent juridiquement : les délégations d'autorité parentale, la tutelle, le délaissement parental, le statut de proche ou tiers digne de confiance, le tiers à titre bénévole, le statut de pupille de l'État.

L'attention continue et l'évaluation annuelle de l'adéquation du statut de l'enfant avec ses besoins et les ressources de l'environnement est maintenant devenue obligatoire et demande de la part de tous les travailleurs sociaux une vraie expertise pour répondre à cette obligation et par conséquent d'une connaissance fine des différents statuts pour l'enfant.

La CESSEC, instituée par la loi de mars 2016 se met peu à peu en place dans les départements. Quand doit-elle être saisie ? Comment son avis devra-t-il être suivi ? Quelles en seront les conséquences pour l'enfant et son devenir ? Pour les professionnels ?

OBJECTIFS :

- S'approprier les nouvelles dispositions de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, notamment concernant l'articulation entre les différents statuts de l'enfant accueilli.
- Repérer les implications et les conséquences concrètes de cette loi dans le travail des professionnels.
- Mesurer l'impact de ce nouveau dispositif sur le parcours de l'enfant.
- Former des professionnels qui pourront devenir des personnes « ressources », dans le cadre du travail sur l'évaluation du statut de l'enfant, le travail de la commission, les formalités à accomplir, le suivi de l'évolution de la situation.
- Former un « pôle de référence » sur les statuts de l'enfant et la CESSEC sur chaque département.

PUBLIC : Professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance

Cette formation a vocation à former principalement des professionnels des Conseils départementaux qui, grâce à ces bases, pourront devenir des référents sur la question des statuts, de l'évaluation de leur pertinence pour tout enfant délaissé, sur le fonctionnement des CESSEC.

- futurs membres de CESSEC
- travailleurs sociaux en charge du suivi des enfants placés

CONTENU :

- Les conséquences du délaissement : l'attachement – l'appartenance – l'estime de soi – les apprentissages – la sécurité – le long terme (la sortie du dispositif).
- La filiation.
- La loi du 14 mars 2016 :
 - ✓ L'examen annuel de la situation de l'enfant : utilisation d'un référentiel.

Les différents statuts possibles : les délégations d'autorité parentale, la tutelle, le délaissement parental, le statut de proche ou tiers digne de confiance, le tiers à titre bénévole, le statut de pupille de l'Etat.

- ✓ La commission d'examen des statuts de l'enfant (CESSEC) au travers de l'analyse de situations concrètes.
- Le statut de l'enfant : évaluation de la pertinence de chacun d'entre eux, à partir de situations pratiques.

MÉTHODOLOGIE :

- Apports théoriques suivi d'échanges avec les participants
- Analyse de cas
- Mises en situation
- Remise de supports : des fiches techniques et un référentiel de « questions/réponses » afin de permettre aux participants d'être ensuite « personne ressources » pour guider leurs collègues et répondre aux questions liées à ce nouveau mode de fonctionnement.

INTERVENANTS :

- [Bertrand MORIN](#) : Formateur, médiateur, ex directeur d'établissement médico-social
- [Géraldine LOUSSEL](#) : Formatrice, ex Chef de service adoption/accès aux origines/protection des biens des mineurs

DATES ET LIEU :

Lundi 2 décembre 2019 - Fédération Enfance et Familles d'Adoption
221 rue La Fayette - 75010 Paris

À la demande d'une institution : In situ pour les professionnels d'une région.